Bombyx Isabelle
Graellsia isabellae
(Graells, 1849)

Statut de protection : espèce évaluée, réglementée, protégée

L'Isabelle est un papillon de nuit présent exclusivement en Espagne et en France dans les Alpes et les Pyrénées. La période de vol s'étale d'avril à juin. Les femelles ovipes déposent une phéromone pour attirer les mâles. Ces derniers possèdent des antennes plumeuses qui permettent l'analyse de la concentration de la phéromone dans l'air. Ainsi, les mâles peuvent s'orienter en vol vers la source émettrice. Les chenilles se développent sur le Pin sylvestre en se nourrissant des aiguilles. Chabelle passe l'hiver sous forme de chrysalide au niveau de la litière dans un cocon formé d'aiguilles agglutinées.

Amanite tue-mouche
Amanita muscaria
(L. : Fr.) Lamarck

Statut de protection : aucun

L'Amanite tue-mouche est l'un des champignons toxiques très facile à reconnaître. C'est une espèce forestière dont le mycélium vit en symbiose avec diverses espèces d'arbres, notamment le Bouleau, le Sapin et l'Épicéa. Les sporophores se forment à la fin de l'été et en automne. Cette espèce se rencontre dans presque toute la France et se développe principalement dans des sols acides. L'Amanite tue-mouche est présente naturellement dans tout l'hémisphère Nord tempéré. L'espèce a été introduite accidentellement en Amérique du Sud, Afrique du Sud, Australie et Nouvelle-Zélande via le transport de jeunes conifères.

Orvet de Vérone
Anguis veronensis
Pollini, 1818

Statut de protection : espèce évaluée, réglementée

Les orvets, qui ne sont pas des serpents mais des lézards sans pattes d'une quarantaine de centimètres lorsqu'ils sont adultes, sont des animaux bien connus et appréciés des jardiniers à la campagne, car ils se nourrissent de petits invertébrés, dont des limaces. On connaît en tout cinq espèces dans le monde, essentiellement réparties en Europe. L'Orvet fragile isolé la seule espèce connue en France jusqu'à ce qu'on identifie récemment une seconde espèce, l'Orvet de Vérone, grâce à des études génétiques. Cette espèce italienne, n'est connue pour l'instant en France que dans le sud-est ; des études sont en cours pour mieux cerner sa distribution dans notre pays.

Scolopendre
Asplenium scolopendrium **L.**

Statut de protection : espèce évaluée, réglementée, protégée

La Scolopendre est une fougère de la famille des Aspléniacées. C'est une plante vivace rhizomateuse caractérisée par des frondes (organes foliaires) étroites, allongées, entières, à extrémité pointue (parfois recourbée sur elle-même), de couleur vert foncé. Les sores (organes reproducteurs) sont situés à la face inférieure des frondes et possèdent une forme linéaire. Cette espèce est globalement très commune, que ce soit sur les murs humides ou dans les sous-bois frais, mais elle est toutefois protégée dans les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne ainsi qu'en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Crabe enragé
Carcinus maenas
(Linnaeus, 1758)

Statut de protection : aucun

Le Crabe enragé a une carapace trapézoïdale mesurant jusqu'à 7 cm de large et munie de cinq dents antérolatérales. Sa couleur est vert-gris avec une face ventrale plus claire, parfois rouge-orangée ; les juvéniles ont des couleurs variées. Ce crabe omnivore et opportuniste est actif la nuit. Une ponte peut contenir jusqu'à 185 000 œufs. Sa longévité atteint 6 ans. Ce crabe vit à très faible profondeur dans les zones rocheuses et sablo-vaseuses. Il tolère bien l'anoxie et les variations de température et de salinité. Natif des côtes atlantiques européennes, il a été introduit dans divers pays (USA, Australie...). Il est peu consommé par l'Homme.

Saltique arqué
Evarcha arcuata
(Clerck, 1758)

Statut de protection : aucun

Le Saltique arqué est une araignée qui fait partie de la famille des salticides regroupant des espèces « sauteuses ». Elle possède au niveau de ses pattes plus de 600 000 soies qui lui permettent de se maintenir facilement sur tout substrat et dans toutes les positions. La force d'adhésion est telle qu'elle permettrait le maintien dans cette position d'une araignée lavant huit fois son propre poids. Cette espèce préférentiellement commune dans toute la France. Elle préfère les milieux ouverts plutôt humides de types landes, prairies ou pâturées. Le Saltique arqué est présent dans toute l'Eurasie tempérée et en Afrique du nord.

Poisson-flûte à taches bleues
Fistularia commersonii
Rüppell, 1838

Statut de protection : espèce évaluée, invasive en Méditerranée

Le Poisson-flûte habite les récifs coralliens de l'Indo-Pacifique. Il a été introduit en Méditerranée où sa présence en France est notée depuis 2003. Il peut atteindre 1,60 m de long, il est très allongé et sa queue se termine par un filament caractéristique. Sa couleur est grise et son ventre est argenté. C'est un chasseur solitaire ou en groupe qui aspire avec la bouche des petites proies comme des poissons, des crustacés et des céphalopodes. Les œufs et les larves sont planctoniques. Il est parfois consommé par l'Homme (salé, séché, fumé ou en préparations) mais son importance économique est mineure.

Anthribide de Corse
Sphinctotropis corsica
(T.A. Marshall, 1902)

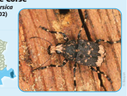

Statut de protection : aucun

L'Anthribide de Corse est une espèce strictement endémique de Corse, ce qui signifie qu'elle n'existe nulle part ailleurs dans le monde. Longtemps connue que par un seul exemplaire (découvert au début du XXème siècle), elle a été redécouverte en 1983, puis par une dizaine d'exemplaires depuis. Sa biologie est très mal connue, mais elle semble intrinsèquement liée aux troncs des aulnes morts sur pieds, en bord de rivière de moyenne montagne. Comme tous les membres de sa famille, elle est saproxylique : les au bois mort. Sa coloration, qui mime autant les lichens que les fentes d'oiseau, rend cet insecte très discret, presque invisible.

Sangsue médicinale européenne
Hirudo medicinalis
Linnaeus, 1758

Statut de protection : espèce évaluée, réglementée

Au XIXème siècle, la Sangsue médicinale européenne était commune en France, notamment dans les grands marais de l'ouest de la France. Utilisée en médecine, elle a été intensivement prélevée dans le milieu naturel. Cette pêche et la destruction de ses habitats ont entraîné une régression considérable de ses populations. Aujourd'hui, des élevages permettent d'alimenter le milieu médical en sangsue médicinale. À l'état sauvage, l'espèce est devenue très rare. On l'observe notamment dans les bruyères, les grands ensembles de marais, les roselières inondées ou les mares, notamment forestières.

Esturgeon européen
Acipenser sturio
Linnaeus,1758

Statut de protection : espèce évaluée, réglementée, protégée, menacée

L'Esturgeon européen est le plus grand poisson migrateur de France. C'est une espèce amphihaline et anadrome, c'est-à-dire que son cycle de vie impose une vie en mer et une reproduction en eau douce. Autrefois, il était présent dans tous les grands bassins de France mais il a aujourd'hui presque disparu, et seuls quelques individus viennent encore se reproduire dans le bassin versant Gironde-Garonne-Dordogne. L'Esturgeon européen a fortement souffert de la surpêche car il fut longtemps pêché pour sa chair et ses œufs (le caviar). Il est dorénavant protégé et interdit à la pêche en France depuis 1982. La destruction de ses habitats dans les fleuves, les estuaires et surtout les nombreux barrages à la migration et à l'accès aux zones de reproduction ont contribué également à son net déclin; les passes à poissons n'étant pas adaptées à sa grande taille.

Marmotte des Alpes
Marmota marmota
(Linnaeus, 1758)

Statut de protection : espèce évaluée, réglementée

La Marmotte des Alpes est l'un des mammifères emblématiques des prairies et pelouses de montagnes. L'espèce est omnivore mais se nourrit principalement de plantes herbacées. Ce rongeur vit en colonies et est très sociable. Il communique par des sifflements caractéristiques et des différents cris synchroniques. La Marmotte des Alpes préfère les milieux ouverts bien exposés avec un sol meuble permettant de bâtir facilement des terriers dans lesquels elle creuse son terrier. Celui-ci comporte de nombreuses galeries avec une chambre d'hibernation pour passer la période hivernale. Présente naturellement dans les Alpes et le massif des Carpates, l'espèce a été réintroduite avec succès dans les Pyrénées et le Massif Central.

Chêne pubescent
Quercus pubescens
Willd.

Statut de protection : aucun

Le Chêne pubescent est une plante de la famille des Fagacées. C'est un arbre atteignant jusqu'à une dizaine de mètres de hauteur. Les feuilles sont simples, caduques, alternes, de couleur vert terne et à court pétiole, avec des lobes arrondis sur tout le pourtour du limbe. La face inférieure des feuilles est densément couverte de poils microscopiques. Le fruit est un akène (le gland), dont la partie basale est entourée par la cupule. Cette espèce est commune dans les forêts et les bosquets de la moitié sud de la France. Dans la partie nord, elle sera observable de façon sporadique, uniquement en contexte chaud, sur sol calcaire.

Fragon
Ruscus aculeatus **L.**

Statut de protection : espèce évaluée, réglementée, protégée

Le Fragon ou Petit-houx est une plante de la famille des Ruscacées. C'est une plante vivace à rhizome. Au printemps, les tiges aériennes percent la surface du sol et développent des expansions latérales de forme ovoïde et aigué. Ces expansions ressemblent à des feuilles, mais n'en sont pas du point de vue structurel : on les appelle par le terme de cladode. C'est sur ces cladodes que de petites fleurs blanchâtres se forment à la fin de l'été. Les fruits sont des baies, rouges à maturité, et toxiques. En France métropolitaine, cette espèce est courante en sous-bois sur sol calcaire, souvent en situation ensoleillée (en ceinte et lisière, par exemple).

Salamandre noire
Salamandra atra
(Laurenti, 1768)

Statut de protection : espèce évaluée, réglementée, protégée, menacée

La Salamandre noire est une petite espèce d'Urodèle (de 10 à 12 cm) typique des massifs montagneux. La majorité des populations se rencontre entre 800 et 1700 m d'altitude, depuis le massif alpin jusqu'en Albanie. Cette espèce a été formellement identifiée en France grâce à une étude génétique au début des années 2000. On la rencontre dans les Alpes, le Jura, le Massif central, les Vosges, les Pyrénées, mais, toutes localités en Haute-Savoie, dans la Réserve naturelle de Sixt-Passy. Plus aucune observation n'a été réalisée depuis près de 20 ans malgré des prospections ciblées pour la retrouver et mieux cerner sa répartition en France. La population française, probablement vestige d'une présence passée plus importante, constitue la station la plus occidentale de l'espèce.

Flabelline mauve
Flabellina affinis
(Gmelin, 1791)

Statut de protection : aucun

La Flabelline mauve se rencontre en Méditerranée à faible profondeur. Cette petite « limace de mer » mesure jusqu'à 5 cm de long. Sa couleur pourpre est plus foncée sur la tête que sur le corps. En plus des rhinophores céphaliques qui sont de petites tiges perpendiculaires dressées (bleues munies de papilles rouges) de 8 à 15 paires de cerata dorsaux (bleus munis de papilles rouges) constituent sont de couleur rose clair violacé et sont envoûtés dans les hydraires dont l'animal se nourrit. Les larves sont planctoniques.

Tourterelle des bois
Streptopelia turtur
(Linnaeus, 1758)

Statut de protection : espèce évaluée, réglementée, menacée

La Tourterelle des bois est un Colombidé de petite taille (26-28 cm), au plumage roux taché de sombre dessus, rosé dessous, au cou orné d'un damier noir et blanc de chaque côté. Elle affectionne les paysages ouverts riches en bosquets et haies ainsi que les bordures de zones cultivées, lesquelles lui sont propices pour la nidification et l'alimentation. Sa nourriture est constituée pour l'essentiel de graines trouvées au sol. Elle est la seule parmi les Colombidés du Paléarctique occidental à entreprendre une migration transcontinentale, les populations européennes hivernant au sud du Sahara.

Limace de Lachens
Limax lachensis
Bérenguier, 1900

Statut de protection : espèce évaluée

La Limace de Lachens tire son nom de la montagne sur laquelle elle a été décrite, dans le département du Var. Elle est endémique des Alpes du sud. Elle mesure 15 cm environ en extension et a une couleur rougeâtre ponctuée de noir. Elle présente la particularité de produire un mucus rouge-orangé. Elle vit environ deux ans et dorrt et se nourrit de champignons et de lichens. La journée, elle se cache sous les troncs d'arbres et profondément enfoncée dans des fissures rocheuses. Cette espèce est hermaphrodite. Les accouplements sont nocturnes et se déroulent l'été, sur les arbres et/ou les roches. Chaque individu pond ensuite une cinquantaine d'œufs, en plusieurs fois, dans la mousse sous les arbres et branches tombées au sol.

Tortue caouanne
Caretta caretta
(Linnaeus, 1758)

Statut de protection : espèce évaluée, réglementée, protégée, menacée

La Tortue caouanne est une des sept espèces de tortues marines connues dans le monde. On la rencontre dans tous les océans. C'est l'espèce de tortue marine la plus fréquente et la plus abondante en Méditerranée. On y observe principalement de jeunes individus originaires de Méditerranée orientale et de l'Atlantique. Signe du réchauffement climatique, une ponte suivie de la naissance de tortues caouannes femelles dominantes a été observée pour la première fois en France sur le littoral méditerranéen en 2021. En 2019, la pollution des eaux, les captures accidentelles par les engins de pêche et les collisions sont les principales menaces qui pèsent sur cette espèce en France. Dans d'autres régions du monde, s'ajoutent à ces menaces le braconnage des œufs et des adultes pour leur viande.

Les écosystèmes français
méga-diversité et enjeux élevés

La France est réputée pour sa très grande diversité paysagère et ses ambiances climatiques et culturelles uniques. Plusieurs grands facteurs expliquent la présence d'une telle concentration d'écosystèmes sur son territoire, le plus diversifié d'Europe : son extension (675 000 km², pays le plus vaste de l'Union européenne), ses variations latitudinales et altitudinales (des écosystèmes marins à alpins), la localisation du territoire métropolitain à l'interface entre les domaines biogéographiques atlantiques, méditerranéens et continentaux, et la distribution de ses territoires ultra-marins dans quatre océans (Atlantique, Austral, Indien et Pacifique) et sur un continent (Amérique du Sud) au sein de domaines climatiques variés (équatorial, tropical, océanique et polaire). Cette diversité confère à la France une responsabilité élevée au niveau européen (notamment pour le domaine biogéographique atlantique) et au niveau mondial pour la richesse et l'originalité exceptionnelle de ses territoires d'Outre-mer.

Sanctuaire Pélagos
Espace de protection des mammifères marins en Méditerranée

Sources : Ministère de la Transition écologique, Office français de la biodiversité, Office national des forêts, Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, Réserves naturelles de France, Fédération des conservatoires d'espaces naturels, Province Sud de la Nouvelle-Calédonie, Service de l'urbanisme du gouvernement de la Polynésie française, Muséum national d'Histoire naturelle.

MER CELTIQUE
OCEAN ATLANTIQUE
LA MANCHE
MER DU NORD
ROYAUME-UNI
PAYS-BAS
BELGIQUE
LUXEMBOURG
ALLEMAGNE
SUISSE
ITALIE
ESPAGNE
MER MÉDITERRANÉE
GOLFE DU LION
GOLFE DE GASCOGNE
ESTUAIRES PICARDS ET MER D'OPALE
CAPS ET MARAIS D'OPALE
BAIE DE SOMME / PICARDIE MARITIME
BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE
MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
NORMANDIE-MAINE
PERCHE
HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE
VEXIN FRANÇAIS
OISE-PAYS DE FRANCE
GÂTINAIS FRANÇAIS
FORÊT D'ORIENT
MONTAGNE DE REIMS
ARDENNES
AVESNOIS
MARQUENTERRE
BAIE DE SAINT-BRIEUC
ESTUAIRE DE LA RANCE ET DE LA FRÉMUR
ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS
MARAIS POITEVIN
BASSIN D'ARCACHON
MÉDOC
LANDES DE GASCOGNE
CAUSSES DU QUERCY
AUBRAC
MONTS D'ARDÈCHE
CAUSSES
GRANDS CAUSSES
HAUT-LANGUEDOC
CAMARGUE
ALPILLES
LUBERON
VERDON
MONTAGNE SAINTE-VICTOIRE
MASSIF DES CALANQUES
PRAIRIES DE LA CRAU
MASSIF DES MAURES
MASSIF DES ESTÉREL
CAP CORSE
AGRIATE
GOLFE DE PORTO
SCARPE-ESCAUT
AVESNOIS
ARDENNES
LORRAINE
VOSGES DU NORD
MASSIF DES VOSGES
BALLONS DES VOSGES
FORÊTS DE HAGUENAU
MASSIF DES BAUGES
CHARTREUSE
VANOISE
ÉCRINS
QUEYRAS
VERCORS
VALLÉE DU RHÔNE MOYEN
PROVENCE-ALPES
MONT VENTOUX
LUBERON
VERDON
MONTAGNE SAINTE-VICTOIRE
MASSIF DES CALANQUES
PORT-CROS
MERCANTOUR
PRAIRIES DE LA CRAU
MASSIF DES MAURES
MASSIF DES ESTÉREL
CAP CORSE
AGRIATE
GOLFE DE PORTO
CORSE
AJACCIO
BONIFACIO
PORTO-VECCHIO
BASTIA
CALVI
ILE-ROUSSE
PORTICCIO
SAINTE-BAUME
MARSEILLE
TOULON
NICE
CANNES
ANTIBES
GRASSE
MENTON
MONACO
SAINT-RAPHAËL
FRÉJUS
HYÈRES
LES SALINS D'HYÈRES
PRESQU'ÎLE DE GIENS
ÎLES D'HYÈRES
ÎLE DE PORQUEROLLES
ÎLE DE PORT-CROS
ÎLE DU LEVANT
ÎLE DE BAGAUD
ÎLE DE PORT-MIOU
ÎLE DE PORT-MIOU
ÎLE DE PORT-MIOU